

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 2 OCTOBRE 2017**

L'appel nominal indique la présence de 28 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons-en de bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 105'682.35 TTC pour des travaux d'isolation de la toiture de la Maison de Commune
5. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2018
6. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif au règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
7. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Christian Nyffenegger prend la parole pour informer le Conseil que le budget de l'ARAS est stable, malgré que la tendance soit à la hausse, ceci grâce à un prélèvement des fonds et réserves pour que les Communes soient avantagées. En ce qui concerne le SDIS, le budget est aussi stable, un poste de 20% dans l'administration a été demandé. Le système informatique PROSDIS va être mis en place et il y a aussi eu un changement de véhicule.

M. le Municipal Thomas Maillefer annonce que la Municipalité a engagé M. Sydney Poshung, afin de remplacer M. Cédric Vallotton. Il a 23 ans, habite Ballaigues et entrera en fonction le 1^{er} novembre prochain à la voirie.

M. le Municipal Jean-François Faivre informe le Conseil que la Municipalité n'a pas encore obtenu le permis de construire pour le bâtiment de la Croix d'Or. Il ne devrait pas tarder.

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

Mme Sylvia Erbeau donne quelques informations suite à la séance de l'AscoVaBaNo. Le CODIR a présenté son projet de budget 2018 pour un montant équilibré de CHF 2'928'588.00. Les principales variations constatées concernent les bâtiments. En effet, l'AscoVaBaNo verse plus de loyer aux communes (salle de gym de Ballaigues, une classe supplémentaire et adaptation des loyers suite aux travaux de rénovations du collège 1915). Ces augmentations suivent la courbe démographique de la région. La commission des finances a fait part de son souhait de réexaminer la convention signée avec le Canton qui traite des tâches communales afin de voir si des économies peuvent être réalisées. Cette convention sert à déterminer en pourcentage les charges à payer par les communes et/ou le canton. Le projet de budget a été adopté à l'unanimité. Pour finir, elle relaye les constatations émises par M. le Syndic Raphaël Darbellay, membre de la COGEF, qui trouve dommageable le nombre de personnes absentes et remplacées par leur suppléant lors de cette séance.

M. Pierre-Alain Nyffenegger donne aussi quelques informations suite à la séance de l'ORPC. Il y avait un total de 121 représentants. Les personnes élues ce soir-là aux différentes fonctions sont citées.

4. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 105'682.35 TTC pour des travaux d'isolation de la toiture de la Maison de Commune

M. Gérard Leresche donne lecture du rapport. Dont voici quelques extraits.

« Il est nécessaire d'agir rapidement pour le bien-être du locataire et au vu de l'état actuel de l'isolation suite aux dégâts provoqués par les fouines.

Description des travaux

Remplacement de l'isolation existante (2 x 50 mm) par une nouvelle isolation de 2 x 50 mm + 1 x 100 mm entre les chevrons. Mise en place d'un nouveau Pavarroof et contre-lattage, remise en place des tuiles existantes.

La Commission déplore qu'une seule offre ait été demandée au vu du montant et suggère de tout mettre en œuvre pour éviter de nouvelles nuisances dues aux fouines. »

Le Président ouvre la discussion.

M. David Leresche demande si d'autres offres ont été demandées et si d'autres solutions ont été étudiées, comme par exemple la réfection de la toiture par l'intérieur.

M. le Municipal Jean-François Favre répond par la négative. En effet, cela aurait demandé trop de travail d'isoler par l'intérieur.

M. Julien Erbeau remercie la Commission pour son rapport. Il précise qu'il intervient ici pour la cause publique et non pour une raison personnelle et professionnelle. Selon lui, il manque des informations cruciales à ce projet :

1. Il manque la valeur de la performance thermique de l'isolation de la toiture. Pour information la valeur minimale doit être de 0.25 selon la DGE (Direction Générale de l'Environnement).
2. A aucun moment il est fait mention de possible subvention pour l'amélioration énergétique de la toiture. Ce qui est dommage car le canton offre la possibilité de toucher des subventions. Ces subventions ne sont pas négligeables, par exemple pour une surface de 200m² les montants sont compris entre CHF 14'000.- et CHF18'000.-. Ces chiffres sont à déterminer par une étude énergétique du bâtiment (CECB+).
3. Pour un montant total de CHF 105'682.35, il lui paraît obligatoire d'avoir au minimum 3 offres.

Pour finir il tient à préciser que pour cette intervention il s'appuie sur la LOI sur l'énergie du canton de Vaud entrée en vigueur le 1^{er} juin 2014 qui dit : « Dans leurs activités, l'Etat et les communes exploitent l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement. Ils y veillent notamment dans leurs opérations immobilières, de subventionnement, de participation et d'appels d'offres ».

C'est pourquoi il demande que ce rapport soit réétudié par la Municipalité afin d'apporter une solution énergétique complète à ce projet et de profiter de la manne financière de l'Etat.

Il pense par exemple à une installation solaire financée par l'éventuelle subvention cantonale de l'isolation complétée par une subvention fédérale pour les installations solaires, ce qui serait un bon moyen pour la Commune de montrer l'exemple suite à la votation du mois de mai sur la stratégie énergétique 2050.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond qu'il s'agit d'une réparation et non d'une rénovation mais avec une amélioration de 10cm de laine de verre entre les chevrons. Concernant les subventions, il aurait fallu les demander avant le début des travaux et là il y avait une urgence. Il n'y a pas eu d'autre offre car celle proposée par l'entreprise qui a effectué les sondages était tout à fait justifiée selon l'expert en assurances. Pour finir, l'installation solaire pourra se faire par la suite.

M. Jimmy Leresche remercie M. Erbeau pour son intervention mais tient à signaler qu'il s'agit d'un cas d'urgence.

M. Julien Erbeau reprend la parole concernant les subventions. Il informe la Municipalité qu'en avisant le Canton et en déposant la demande de subventions, la partie autorisation peut se faire par la suite tout en permettant de débiter les travaux.

M. Pierre-Luc Maillefer fait part de son étonnement par rapport au nombre d'offre demandée. Il souhaiterait que la Municipalité communique ses pratiques en la matière par souci de transparence quant à sa gouvernance.

M. le Syndic Raphaël Darbellay informe qu'un Municipal doit demander une contre-offre à partir de CHF 10'000.-. Dans ce cas de figure particulier, il a fallu intervenir rapidement pour que les locataires ne souffrent pas du froid cet hiver. Dans un premier temps, il a fallu commander les sondages. Ceux-ci ont été attribués à l'entreprise Loeffler SA, qui a constaté les dégâts, établi les dossiers et qui les a transmis à la Vaudoise Assurances. Cette assurance couvre les dégâts dus aux fouines jusqu'à un plafond de CHF 50'000.-. En effet, si ces travaux ne sont pas terminés à ce jour c'est parce que l'entreprise mandatée a eu des problèmes de planning. Il s'agit de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, c'est pourquoi la Municipalité présente un préavis après coup. La priorité était de rendre cette maison habitable. L'installation d'éventuels panneaux solaires sera étudiée par la suite.

M. Pierre-Luc Maillefer remercie le Syndic pour les informations données. Il précise que l'appel d'offre permet d'avoir la meilleure offre au niveau du prix mais aussi du délai.

M. Pierre-Alain Nyffenegger ne comprend pas comment il est possible que les travaux ne soient pas terminés à ce jour.

M. le Syndic Raphaël Darbellay tient à préciser que les plaintes sont parvenues à la Municipalité au printemps. Il rappelle les différentes étapes de la procédure citée ci-dessus. Les travaux ont été commandés à la fin du mois d'août et cette entreprise a débuté les travaux à la fin du mois de septembre.

M. Eric Jeanneret soutient le Syndic. Par expérience, si une entreprise arrive à répondre à une soumission en une semaine, c'est qu'elle n'a plus de travail. Selon lui, cela prend au moins 10 jours. Ensuite, il arrive que des urgences/dépannages surviennent à n'importe quel moment, ce qui entraîne des retards.

M. Julien Erbeau pense que les problèmes de planning rencontrés sur ce projet sont la preuve de la nécessité de demander plusieurs offres en négociant les délais.

M. Nathanaël Bourgeois suggère à la Municipalité de présenter un dossier expliquant la question de l'urgence des travaux afin de voir si quelques cm² de plus d'isolation peuvent donner droit à d'éventuelles subventions.

M. le Syndic Raphaël Darbellay n'a pas le souvenir d'avoir déjà présenté des préavis une fois les travaux débutés. En effet, il comprend que ce n'est pas agréable d'être mis devant le fait accompli mais si le Conseil souhaite que la Municipalité demande les subventions, cela impliquera l'arrêt des travaux.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'isolation
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 105'682.35
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - a. CHF 49'000.- par une indemnisation de la Vaudoise Générale Compagnie d'Assurance
 - b. CHF 56'682.35 par la trésorerie courante
- d'amortir l'investissement net de CHF 56'682.35 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 1'890.- par année, la première fois au budget 2018, par le compte 355.331.13
- de donner décharge à la commission

Les conclusions sont adoptées avec 16 voix, 11 abstentions, sans avis contraire.

5. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2018

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture du rapport. Dont voici un extrait.

Situation financière actuelle

La situation financière actuelle de la Commune de Ballaigues peut être qualifiée d'excellente. Au 31 août 2017, l'endettement se monte à CHF 5'910'000.- (contre CHF 6'017'000.- au 31.12.2016) et le niveau des liquidités dépasse les CHF 2'500'000.-. Compte tenu des résultats 2016 moins bons qu'escomptés, un retour de facture sociale d'env. CHF 400'000.- a été perçu. Enfin, l'assiette fiscale continue de se développer puisque la Commune compte 1175 habitants, sans que, pour l'instant, des investissements supplémentaires soient nécessaires.

Marche de l'économie

En général, l'année 2017 est encourageante dans la plupart des secteurs économiques et la perte de force du CHF face à l'EUR de 1.08 à 1.15 conduit à favoriser les exportations et le tourisme. Le SECO annonçait en mars une croissance du PIB à 1.6%, ce qui est un bon taux pour la Suisse.

Les indicateurs en provenance des industries locales sont également bons, le niveau de l'impôt frontalier étant de CHF 1'200'000.- en 2017. Enfin, le village de Ballaigues compte ces dernières années et en 2017 encore, de nombreux projets de construction et de rénovations.

Taux d'imposition

Une augmentation du taux d'imposition ne paraît pas utile alors que la Commune jouit d'une excellente capacité financière. Quant à une baisse, elle ne semble pas opportune à ce stade car la Commune doit garder sa capacité d'investir, puisqu'outre le plan d'investissement de la législature devisé à CHF 7'360'000.-, restera encore à faire la mise en séparatif de la Route des Planches, la construction d'une nouvelle STEP et la rénovation du bâtiment de la Poste pour ne citer que les gros chantiers encore à venir. Enfin, à noter qu'une diminution de 2 points d'impôts sur un total actuel de 220.5 points (Canton 154.5 + Commune 66 = 220.5) payés par les

contribuables ballaiguis représenterait une diminution de 1% du total des impôts cantonaux et communaux payés par ces derniers.

La commission aime rappeler que le taux d'imposition à 66 est l'un des plus favorables du district Jura-Nord vaudois. Dans l'ancien district d'Orbe, il s'agit tout simplement du taux d'imposition le plus attractif. Dans le district du Jura-Nord vaudois, les taux d'imposition 2017 les plus favorables sont à Bonvillars (55), Villars-Epeney (60), Montagny-près-Yverdon (61), Champagne (63), Le Chenit (60, ex-63 – taux auquel s'ajoute 10 points par village pour la fraction de Commune), Onnens (65), et Le Lieu (65). A titre de comparaison, citons également les taux de la Commune d'Orbe (77, ex-72), Vallorbe (72, ex-74), Yverdon-les-Bains (76.5), Lignerolle (80, ex-81) et Baulmes (78), commune de taille comparable.

Périodicité de l'examen du taux d'imposition

Compte tenu de la difficulté à anticiper les mouvements de péréquation, l'impact de la réforme fiscale des entreprises à venir, une certaine volatilité des rentrées fiscales sur les personnes morales, la commission se rallie à la pratique de l'examen annuel du taux d'imposition et des taxes.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre-Luc Maillefer remercie la Commission pour son rapport et soulève la question suivante : connaissons-nous la moyenne d'impôts des nouveaux habitants par rapport à la moyenne d'impôts de la population de la dernière législature. En effet, si l'on peut penser qu'une augmentation de la population engendrerait plus de rentrées fiscales pour la Commune, cela n'est pas automatique. Il faut également prendre en compte que cela pourrait provoquer des investissements supplémentaires pour la Commune.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que cette étude n'a pas été faite. Il serait possible de la faire mais elle ne serait pas correcte car les jeunes ménages qui achètent une maison, doivent faire des emprunts qui sont conséquents. Etant donné que les intérêts peuvent être déduits de leur déclaration fiscale, ces personnes ne sont pas de « gros contribuables ». Il faudrait se baser sur le type de population pour être plus précis. La recette fiscale sur les personnes physiques a peu évolué bien que la population ait beaucoup augmenté. Il ne faut pas oublier que c'est les personnes morales et quelques personnes physiques qui assurent la grande majorité des rentrées fiscales.

M. Nathanaël Bourgeois répond aussi à la question de M. Maillefer. Selon les discussions entre le Syndic et la Commission, le nombre maximum d'habitants a été estimé à 1'250 et rappelle que toute enquête pour la construction de nouveaux bâtiments est impossible.

M. le Syndic Raphaël Darbellay rebondit sur les propos de M. Bourgeois. La marge de manœuvre avec la loi sur l'aménagement du territoire est de moins de 100 habitants pour les 15 ans à venir. Cette loi fixe un certain nombre de m² habitable. La Commune de Ballaigues a été taxée à 60'000 m². Ceux-ci doivent être déclassés. Ensuite il

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté, soit un maintien du taux d'imposition de 66 pour l'année 2018
- de maintenir l'examen annuel du taux d'imposition

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

6. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif au règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

Mme Sonia Guédât donne lecture du rapport. Dont voici l'extrait.

Préambule

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) en juin 2007 qui avait entraîné la suppression de la taxe de séjour cantonale, la commune de Ballaigues avait renoncé à émettre un nouveau règlement. Elle fait partie à l'heure actuelle du 20% des communes vaudoises qui n'ont pas de règlement.

Même si aucun règlement n'existait, Monsieur Recordon, ancien tenancier de l'hôtel de la Croix-d'Or prélevait déjà une taxe qu'il reversait à l'office du tourisme de Vallorbe.

Alors pourquoi en 2017 faut-il se prévoir d'un règlement ?

Sous l'impulsion de l'ADNV (Association pour le développement du Nord Vaudois) et en vue de notre futur hôtel rénové de la Croix-d'Or, il est d'actualité de se fournir d'une base légale sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.

Le but est d'uniformiser le montant de ces taxes dans les communes du district du Nord Vaudois et l'argent récolté servira à promouvoir et à mettre en valeur les richesses touristiques de notre belle région.

Etude du règlement

Article 4 : Délégation

La Municipalité a choisi l'ADNV comme autorité délégataire

Article 7 : Taux de perception

Les montants de la taxe sont comparables à ce qui se pratique dans diverses communes du canton de Vaud :

Commune de Château d'Oex

- Hôtel 4 et 5 étoiles Frs. 5.-
- Hôtel 1 à 3 étoiles Frs. 2.50
- Chambres d'hôtes Frs. 2.50
- Campings Frs. 2.50

Commune de Lausanne

- Hôtel 5 étoiles Frs. 4.20
- Chambres d'hôtes Frs. 2.60
- Campings Frs. 2.60

Article 13 : Affectation

Nous rendons attentifs le conseil communal que le produit net de la taxe de séjour sera affecté au financement de manifestations, de prestations ou d'installations touristiques au niveau de la région et pas au niveau communal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Nathanaël Bourgeois reprend l'article 7. Il se demande si, compte tenu des infrastructures présentes à Ballaigues, il ne serait pas possible de simplifier ces catégories en ayant seulement deux tarifs.

M. le Municipal Christian Nyffenegger répond que ces tarifs concernent la région et que ce règlement a été fait pour que ce soit homogène.

M. Jimmy Leresche comprend la remarque de M. Bourgeois. Cependant, il appuie les propos de M. Nyffenegger en soulignant la diversité des infrastructures régionales.

M. Nathanaël Bourgeois demande si un enfant de moins de 16 ans accompagné d'un moniteur J+S et non d'un parent sera exonéré de cette taxe ou non.

M. le Municipal Christian Nyffenegger répond qu'en effet, le moniteur sera considéré comme accompagnant et l'enfant sera donc exonéré de cette taxe.

Mme Sylvia Erbeau répond à son tour qu'au point E du règlement, il est écrit : « les mineurs dans les auberges de jeunesse et dans les colonies de vacances ». Elles seront donc exonérées.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'adopter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires tel que présenté
- de décharger la commission de son mandat

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

7. Propositions individuelles et divers

Mme Sonia Guédât prend la parole au nom de la Commission culturelle afin d'informer que Mme Françoise Jaquet expose au musée de Charmey jusqu'au 8 octobre.

M. Gérard Leresche revient sur la LAT et demande au Syndic si, par exemple, il est possible de construire des logements dans l'ancienne laiterie ainsi que dans le bâtiment de la poste.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond qu'il n'est pas possible d'augmenter les m² en termes de terrain. Cependant, en ce qui concerne la densification, ceci est un grand débat. Selon lui, il pense que ce serait possible de créer deux appartements dans ces deux bâtiments. Par contre, le changement complet d'affectation de locaux industriels existants pourrait poser problème.

M. Pierre-Luc Maillefer prend la parole au sujet de la Croix d'Or. Il suggère à la Municipalité d'informer le Conseil lors de la prochaine séance sur l'avancement des travaux, notamment si les travaux de préparation ont bien été faits. De plus, il demande où en sont les recherches du futur exploitant.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond que les travaux de démolition, les échafaudages et la charpente sont prévus mais pas encore attribués. Les autres sont en cours de préparation. La Municipalité aimerait mettre le toit hors d'eau pour Noël.

M. le Syndic Raphaël Darbellay complète pour la partie administrative. Il est interdit de démolir l'intérieur alors que le permis de construire n'est pas délivré. Pour finir, en ce qui concerne le tenancier, tout est sous contrôle.

M. Eric Jeanneret demande si les gendarmes couchés sur la route des Planches pourraient être remplacés par un autre modèle, moins « violent ».

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que les avis sont très partagés au sujet de ces gendarmes couchés. D'autres solutions vont être étudiées d'ici le printemps prochain.

Mme Christine Jaccard demande à la Municipalité de mettre à disposition pour la population un défibrillateur semi-automatique dans un bâtiment communal. Des répondants sur Vallorbe et Ballaigues peuvent intervenir.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond que ce sujet a déjà été discuté. La Municipalité a décidé de ne rien faire pour le moment ne sachant pas encore quel serait l'emplacement idéal.

Mme Christine Jaccard répond que dans ce genre de situation, les minutes sont comptées et que ce type d'appareil, peu importe l'emplacement, pourrait sauver des vies.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond qu'il en prend note et reviendra sur le sujet.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h36.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 6 novembre à 20h15, au Cevi.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Barbara Maillefer, Cécilia Wyden, Raymond Durussel, Romain Bourgeois, Frédéric Santschi, Olivier Scherler et Philippe Turin.

Ballaigues, le 4 octobre 2017.

Le Président :

Samuel Maillefer

La Secrétaire :

Rachel Loeffler